



Syndicat Mixte
Rivière Drôme
& ses affluents

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 20
Quorum du vote : 14
Nombre de membres votants : 18
Date de convocation : 17 mars 2023

**DELIBERATION N°10
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 29 MARS 2023**

Carte 1 : GEMAPI hors digues

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Die, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Conseil Départemental : M. Daniel GILLES

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Dominique BALDERANIS (suppléante de Gilles MAGNON), Agnès FOUILLEUX, Dominique MARCON ; MM. Christophe LEMERCIER, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Michèle PHILIPPE, MM. Pascal BAUDIN, André GIRARD, Daniel ROLLAND, Alain BONNARD (suppléant de Gérard PERDRIX)

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON (suppléant de Claude AURIAS), Philippe CHAVE (suppléant de Jean SERRET), Gérard CROZIER, Jean-François FAURE (suppléant de Francis FAYARD), Cyrille VALLON

Autres présents :

SMRD : Mme Caroline JEANJEAN, MM. ARNAUD David, BIELAKOFF Olivier, Julien NIVOU

CCD : M. Dominique JOUBERT

Etaients excusés :

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET ; MM. David BOUVIER, Jacques LADEGAILLERIE, Éric PHELIPPEAU

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : ; MM. Gilles MAGNON, Jean-Pierre POINT, Franck MONGE

Communauté des communes du Diois : Mme Dominique VINAY ; M. Gérard PERDRIX

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Claude AURIAS, Francis FAYARD, David GARAYT, René ESTEOULLE, Jean-Marc PEYRET, Jean SERRET

OBJET : RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE AU DROIT DU SEUIL ROMEZON SUR LA GERVANNE (MIRABEL-ET-BLACONS) ET CONVENTIONNEMENT, AVEC LA COMMUNE DE MIRABEL ET BLACONS, POUR LE DEPLACEMENT DE LA PRISE D'EAU PRESENTE AU DROIT DE L'OUVRAGE

Le Président rappelle le projet de restauration de la continuité écologique au droit du seuil Romezon, sur la commune de Mirabel-et-Blacons, porté par le SMRD dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Il indique qu'un avant-projet a été élaboré par le cabinet HYDRETUDE et qu'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau a été déposé auprès de la DDT au mois de février 2023 et actuellement en cours d'instruction. Le coût prévisionnel du projet, au stade AVP, s'élève 230 274 € TTC. Les coûts de maîtrise d'œuvre sont estimés à ce stade, pour les missions restant à réaliser, à 23 000 € TTC.

Le président précise que ces travaux sont éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau (à hauteur de 70%) et du Département de la Drôme (à hauteur de 10%).

Le Président explique que du fait du projet de restauration de la continuité au droit du seuil, une démarche parallèle est menée par les communes de Mirabel-et-Blacons et Aouste-sur-Sye afin de déplacer la prise d'eau actuellement présente au droit du seuil Romezon. Ce dossier, soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'Eau, est actuellement en cours d'instruction par la DDT. Le coût prévisionnel de ce projet, au stade AVP, s'élève à 172 000 € TTC.

